



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-074

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 3 et dimanche 4 mai 2025 de 8 heures à 23 heures
complexe Jaurès**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Yves GERNEZ, président du Isbergues Tennis de tables, domicilié à AIRE SUR LA LYS, 2 rue de Bretagne, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 1^{er} groupe.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Yves GERNEZ, président du Isbergues TT est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire du 1^{er} groupe, à l'occasion d'un Tournoi national B, les samedi 3 et dimanche 4 mai 2025 de 8 heures à 23 heures, complexe Jaurès.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **4 MARS 2025**

Publié le **18 MARS 2025**

Le Maire,

David THELLIER